

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 17 décembre 2009 à Villemoirieu

## COMPTE RENDU DETAILLE

**Présents** : Mesdames, Messieurs GENTIL, BELLON (*Annoisin-Châtelans*), COURSIMAULT, FERRET(*Chamagnieu*), DESVIGNES, LALICHE(*Chozeau*), NEYRET, DUPRAS, GASC(*Crémieu*), DAÏNA, (*Dizimieu*), MERLE, LAMBERTI(*Frontonas*), CHOLLIER, EL AMINE, LAJOIE (*Hières sur Amby*), BASSET, ANDREOSSO (*La Balme les Grottes*), BRENIER, BRYNIARSKI (*Leyrieu*), GEOFFROY, CAVAGNIS (*Moras*), LOSILLA, LAMY (*Optevoz*), PERROT, MICHUT(*Panossas*), BLERIoT, DAUTRIAT, DESCAMPS, BOUCHET, LEVY(*St-Romain-de-Jalionas*), FRACHETTE, GENTIL(*Siccieu-StJulien-Carizieu*), GINON, BERTHOLON(*Soleymieu*), VIALLET, MORGUE(*Verna*), SPITZNER (*Vertrieu*), MOLINA (*Veyssillieu*), HOTE, MILLOT, VARCELICE (*Villemoirieu*).

**Absents excusés** : Mesdames, Messieurs ASLANIAN (*Crémieu*), ROBARDET (*Dizimieu*), CHAPIT (*La Balme les grottes*), BOURGIER (*Moras*), BEKHIT (*St Romain de Jalionas*), RAPET (*Vertrieu*), MAZZARO (*Veyssillieu*), BRACCO (*Villemoirieu*).

---

Rappel de l'ordre du jour :

1. Adoption du compte rendu du conseil communautaire du 12 novembre 2009
2. Dossiers par compétence :

**Action sociale**

- *Délibération : tarifs CLSH 2010*
- *Point sur l'ouverture du second bébébus*
- *Point sur l'attribution du marché de location du second bébébus*

**Développement économique**

- *Délibération : ZA des prairies à Frontonas : vente de terrain*

**Politique du logement**

- *Délibération : tarifs fluides – modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage*
- *PLH : point sur la signature de la convention OPAH le 7 décembre dernier et lancement de l'OPAH sur 2010 pour 3 ans.*

### **Environnement**

- *Point sur la modification statutaire*

### **Voirie**

- *Point sur le marché de travaux voirie 2010*
- *Délibération fonds de concours travaux voirie St Baudille de la Tour*
- *Délibération fonds de concours travaux voirie Villemoirieu*

### **Finances**

- *DOB*

### **Culture et cadre de vie**

- *Subventions transports classes rurales*

### **Administration générale**

- *Point sur le PAVE*

### 3. Questions Diverses

### **Dates du prochain conseil communautaire et du prochain bureau**

---

#### ► Vérification du quorum :

- Existence de 1 pouvoir (Monsieur DESVIGNES à Monsieur LALICHE à partir de 18h00).
- nombre de votants : 40

#### ► Nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Christian MILLOT est nommé secrétaire de séance.

#### ► Monsieur MOLINA propose aux conseillers communautaires d'inclure à l'ordre du jour deux nouvelles délibérations

- demande d'engagements de crédit à la Région Rhône-Alpes pour l'étude de faisabilité PLH
- autorisation du président à ouvrir une ligne de trésorerie

Deux délibérations concernant la voirie seront à modifier.

Le conseil accepte à l'unanimité ces modifications de l'ordre du jour.

### **1 – Adoption du Compte rendu du conseil communautaire du 12 novembre 2009**

Le président demande au conseil de communauté de valider le compte rendu du dernier conseil de communauté qui s'est tenu le 12 novembre dernier.

Sans remarque particulière, le compte rendu du conseil de communauté du 12 novembre 2009 est adopté à l'unanimité.

## 2 – Dossiers par compétence

### 2-1 Action sociale

**Rapporteur : Monsieur Gilles DESVIGNES, vice-président en charge de l'action sociale**

#### **2-1-1 Délibération : Adoption des tarifs CLSH 2010**

Monsieur DESVIGNES rappelle que, concernant les quotients familiaux, jusqu'à l'année dernière, il y avait 3 tranches. Il a été décidé d'en ajouter une 4<sup>ème</sup> de 921 à 1375.

Pour les deux premières tranches des quotients familiaux, les tarifs restent inchangés. Pour les deux autres, ils augmentent de 1 euro pour les journées et de 10 euros pour les camps.

#### Délibération

Le vice-président en charge de l'action sociale propose de fixer la participation des familles en fonction du quotient familial pour les Centres de Loisirs / Camps de l'année 2010 comme suit :

Quotient familial	Inférieur ou égal à 460	461 < QF < 920	921 < QF < 1375	Supérieur ou égal à 1376
Journée centre aéré	12 €	13 €	14 €	15 €
Journée loisirs/ Activités récréatives	12 €	13 €	14 €	15 €
Camp neige février 8/17ans 8 jours	230 €	240 €	250 €	260 €
Camp multi-activités 8/15ans 5 jours Avril	110 €	120 €	130 €	140 €
Camp « équitation/sports collectifs » 8/15ans octobre 5 jours	150 €	160 €	170 €	180 €
Camp eau vive 12/17ans juillet 5 jours	140 €	150 €	160 €	170 €
Camp sport de montagne 10/17ans aout 5 jours	150 €	160 €	170 €	180 €
Camp « nautique » 8/12ans juillet 5 jours	120 €	130 €	140 €	150 €
Camp « indiens » 6/12ans juillet 2 jours	50 €	54 €	58 €	62 €
Camp « équitation/jeux aquatiques » 8/12ans aout 5 jours	150 €	160 €	170 €	180 €
Camps « sport mécanique » 8/12ans aout 5 jours	150 €	160 €	170 €	180 €
Camp Mer 12/17ans aout 2 semaines Camp verdon/mer 12/17ans juillet 2 semaines	270 €	280 €	290 €	300 €

*Pour les enfants hors de la communauté de communes de l'Isle Crémieu mais dont l'un des parents y travaille, les tarifs sont les plus élevés.*

*Après en avoir délibéré, le conseil de communauté adopte à l'unanimité ces tarifs.*

### **2-1-2 point : Ouverture du second bébébus**

La deuxième halte garderie itinérante qui couvrira le nord du territoire ouvrira le 1<sup>er</sup> février 2010 et sera

- le lundi et mardi à Optevoz ;
- le jeudi à Hières sur Amby ;
- le vendredi à La Balme les Grottes.

Le premier bébébus, quant à lui, se trouve déjà sur le territoire de la communauté de communes et sera, à compter de cette date, réparti comme suit :

- le lundi et mardi à St Romain de Jalionas ;
- le jeudi et vendredi à Frontonas.

5 personnes ont été recrutées.

- Madame CHARLOT (habitante de Frontonas), le 21 janvier 2010, par voie de mutation, pour le poste d'adjointe de direction du 2<sup>ème</sup> bébébus
- Madame PRAVE (habitante de La Balme les Grottes), le 4 janvier 2010, par voie contractuelle pour le poste d'adjointe de direction du 1<sup>er</sup> bébébus.
- Mademoiselle MALLAND, le 4 janvier 2010, par voie contractuelle pour le poste d'auxiliaire de puériculture du 2<sup>ème</sup> bébébus.
- Mademoiselle VERDEIL, qui assure actuellement le remplacement de Claire ARNAUDON et qui est mise en stage dès le 1<sup>er</sup> décembre 2009.
- Mademoiselle VALETTE, qui assurera le remplacement de Claire ARNAUDON lors de la prochaine prise de poste de Mademoiselle VERDEIL.

### **2-1-3 point : attribution de marché de location du second bébébus**

Compte tenu de la délégation faite au président de passer les marchés de fournitures et services, il a été convenu qu'une information sera transmise au conseil. Après consultation, le marché de location du second bébébus a été attribué au Garage Bernard (Peugeot) à Crémieu.

Monsieur DESCAMPS demande pourquoi le choix d'une location.

Monsieur DESVIGNES répond qu'il n'était pas question de reprendre le même style de véhicule que le 1<sup>er</sup> bébébus, qui nous avait été imposé par la CAF.

Monsieur MOLINA ajoute qu'avec ce système de location, la structure a un véhicule neuf, changé au bout de 3 ans et qui ne coûte pas plus cher qu'un achat au final.

Monsieur DESVIGNES informe que les **travaux de construction du pôle petite enfance** ont débuté.

Il signale également aux maires que les **plaquettes des centres de loisirs des séjours 2010** ainsi que les affiches sont à leur disposition dans le hall d'entrée.

## 2-2 Développement économique

**Rapporteur : Monsieur Pierre PERROT, vice-président en charge du développement économique**

**2-2-1 Délibération : ZA des prairies à Frontonas : vente de terrains**

### Délibération

Cette délibération annule et remplace celle du 22 janvier 2009.

Le vice-président en charge du développement économique informe le conseil communautaire que Monsieur SICILIA, gérant de la société de transport Dominique SICILIA a déposé une demande auprès de la CCIC pour l'acquisition d'un terrain sur l'extension de la ZA des 4 Vies à Frontonas, appelée désormais « ZA des Prairies ».

Ce projet a reçu un avis favorable de la commission de développement économique.

Le lot n°13, d'une surface d'environ 2 350 m<sup>2</sup> lui a été proposé, et un compromis de vente a été signé en date du 14 mai 2009.

Or, le PLU de la commune de Frontonas a été annulé par le tribunal administratif, obligeant à mener une nouvelle enquête publique. Ce qui reporte le délai de dépôt de permis de construire à environ 1 an pour ce qui concerne le lot n°13.

Cet allongement de délai risquant de mettre en péril le projet de Monsieur SICILIA, le vice-président propose de lui céder un lot sur la partie de la zone affectée par une procédure moins longue (six mois maximum).

Le vice-président propose donc de lui céder le lot n°3, d'une contenance de 2 050 m<sup>2</sup>. Compte tenu de la limite de zone d'aléa faible du pied de versant qui divise le terrain, le Vice-président propose que la vente soit consentie au prix de 30 € HT / m<sup>2</sup>, soit 35,88 € TTC, puisque que la partie ouest nécessite la réalisation d'une plate-forme de 0,60 m.

Ainsi, le vice-président en charge du développement économique propose au conseil de céder le lot n°3 à Monsieur SICILIA, ou toute personne physique ou morale qu'elle se substituerait et dont elle restera solidaire, aux conditions exposées précédemment.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire accepte cette proposition et autorise le vice-président en charge du développement économique à signer tous les documents correspondants à cette vente.

Monsieur PERROT donne quelques informations concernant le développement économique.

- **ZA Buisson Rond à Villemoirieu:**
  - o Signature de la vente pour les charpentiers du prieuré fixée au 19 janvier 2010
- **ZA Beptenoud**
  - o Présence de 3 lots disponibles à la vente
  - o Contact pour la création d'un entrepôt aux fins de commercialiser de l'équipement pour les animaleries (activité située actuellement sur St Quentin Fallavier)
- **ZA les petites champagnes à Hières sur Amby**
  - o Contact le 14 décembre avec l'entreprise Montalieu express pour une implantation
  - o Réunion pour le giratoire de Hières sur Amby le 5 janvier 2010 à 10h30.
- **ZA les Sambètes à Saint Romain de Jalionas**
  - o Envoi de convention d'option d'achat pour un terrain de 2500m2 (salle de réception)
  - o Contact pour une autre salle de réception
  - o Contact pour la création d'un commerce à destination des artisans. Divers contacts pour des projets similaires.
  - o Réunion à prévoir avec Abscisse, notre maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les Sambètes.
- **ZA des Prairies (Frontonas)**
  - o Infos sur le PLU, 8 lots seront affectés par 6 mois de procédure maximum, les autres devront subir un délai d'attente de 6 mois supplémentaires.
  - o Réduction du délai de convention d'option d'achat à 1 mois afin d'augmenter la prise de décision.
  - o Vente du terrain (lot 11) pour Mr AYALA prévue pour janvier 2010.

Monsieur PERROT annonce également l'arrivée d'une stagiaire en BTS au LEAP au 1<sup>er</sup> février 2010 qui travaillera sur la mise à jour des entreprises au sein de chaque zone et sur un possible plan de communication en vue de la commercialisation de nos terrains.

### **2-3 Aménagement de l'espace et politique du logement**

***Rapporteur : Monsieur MOLINA, en l'absence de Joseph ASLANIAN, vice-président en charge de l'aménagement de l'espace et de la politique du logement***

<b>2-3-1 Délibération : tarifs fluides – modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage</b>
---

#### **Délibération**

*Le président rappelle que la communauté de communes de l'Isle Crémieu a réalisé conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage une aire de séjour sur la commune de Frontonas qui comporte 20 places.*

Son ouverture a eu lieu le 23 septembre 2009 et sa gestion est assurée par une société privée : L'Hacienda.

La communauté de communes de l'Isle Crémieu a adopté le règlement intérieur par délibération en date du 23 juillet 2009.

Vu la délibération de la commune de Frontonas en date du 16 décembre 2009, il est proposé les modifications suivantes au règlement intérieur adopté le 23 juillet 2009:

-Le tarif du m<sup>3</sup> d'eau est de 2.50 €.

De plus, il est proposé les modifications suivantes au règlement intérieur adopté le 23 juillet 2009:

- Le tarif du KWh d'électricité est de 0.12 euro, son augmentation est indexée sur l'augmentation du tarif de l'opérateur historique.
  
- La grille des dégradations est annexée au présent règlement intérieur. Elle fixe le montant des indemnisations (retenue sur la caution) couvrant le coût prévisionnel de la remise en état (nettoyage ou réparation).

Le texte intégral du règlement intérieur est annexé à la présente délibération.

Le président demande au conseil de bien vouloir autoriser le président à signer le règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité,

- valide le règlement intérieur de l'aire d'accueil de Frontonas.

- autorise le président à signer l'arrêté d'établissement de ce règlement intérieur.

**2-3-2 point : signature de la convention OPAH le 7 décembre 2009**

L'OPAH est lancée à partir de 2010 pour 3 ans. La convention avec l'ANAH a été signée le 7 décembre dernier.

**2-3-3 délibération : demande d'engagement de crédit CDRA – Appui en expertise des communes sur la faisabilité des opérations locatives publiques des communes dans le cadre du PLH**

Délibération

Le président rappelle au conseil que par délibération du 12 novembre 2009, le conseil de communauté approuvé définitivement le Programme Local de l'Habitat suite à l'avis favorable des conseils municipaux des communes membres, du comité de suivi de la politique régionale de l'Habitat et du Comité Régional de l'Habitat.

La Communauté de Communes a décidé de se doter d'un appui technique pour la mise en œuvre de certaines actions.

Une des actions envisagées concerne l'appui aux communes; elle est libellée comme suit:  
 « Action 5.2 - un appui en expertise sur la faisabilité des opérations locatives publiques:  
 Pour faciliter la réalisation du programme, un appui sera mis en place pour étudier la faisabilité des montages d'opérations, d'ordre réglementaire, financier, technique ou social ;  
 Pour cette mission, il sera fait appel à un expert extérieur dont la mission consistera à réaliser une étude de faisabilité en amont de chaque opération, intégrant les objectifs PLH et les besoins communaux, et notamment :

- le nombre de logements possibles,
- l'estimation sommaire du coût d'opération,
- le plan de financement prévisionnel (les prêts, les aides mobilisables et les niveaux de loyers)
- les aspects réglementaires relatifs à la maîtrise d'ouvrage. »

Considérant le succès de l'opération durant l'exercice 2009 (5 études de faisabilité réalisées sur 5 prévues), la CCIC souhaite, à nouveau, engager cette mission pour l'année 2010 et mandater le cabinet H&D Isère Savoie (HABITAT & DEVELOPPEMENT) pour réaliser cet accompagnement des communes.

Considérant que pour l'année 2010, suite aux réponses des communes, 9 appuis en expertise sont prévus, le président présente le plan de financement de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Appui en expertise sur la faisabilité des opérations locatives des communes – au nombre de 9 en 2010	1250 € par opération X 9	Conseil Régional CDRA (50%)	5625
		Autofinancement	5625
<b>Total</b>	<b>11250</b>	<b>Total</b>	<b>11250</b>

Le président demande au conseil de l'autoriser à demander l'engagement de crédits dans le cadre du CDRA auprès du Conseil régional Rhône-Alpes selon ce plan de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté approuve, à l'unanimité, l'ensemble de ces propositions.

## **2-4 Environnement et prospectives**

**Rapporteur : Madame Isabelle FRACHETTE, vice-présidente en charge de la culture et du cadre de vie**

### **2-4-1 Point : modification statutaire concernant ViaRhôna**

Madame FRACHETTE rappelle la modification statutaire en cours.

Un courrier a été envoyé aux communes le 15 octobre dernier pour modification statutaire de la compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement » pour « ViaRhôna, Léman à la Méditerranée ». Conformément aux articles L5211-20 ET L5211-20-1 du CGCT, les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer par délibération dans un délai de 3 mois à compter de la notification.

A ce jour, 10 communes ont répondu sur les 20 concernées.

La participation financière de la CC de l'Isle Crémieu sur les coûts d'aménagement de la ViaRhôna qui devraient s'élever à 346 000 euros environ fera l'objet d'une délibération en janvier 2010.

## **2-5 Voirie**

**Rapporteur : Monsieur Christian MILLOT, vice-président en charge de la voirie**

### **2-5-1 Point : marché de travaux voirie 2010**

Monsieur MILLOT informe que la dernière commission d'acheteurs a classé sans suite le marché de travaux voirie 2010 pour motifs d'intérêt général.

Certains prix étant anormalement bas et d'autres anormalement hauts, la commission a décidé de remettre à plat la compétence voirie. C'est une réflexion globale à mener, en particulier sur les calculs des fonds de concours.

En effet, la CCIC étant en TPU, elle ne doit pas refacturer plus de 50% du montant des travaux aux communes, ce qui pose un véritable problème pour la voirie.

Il a donc été décidé de faire des appels d'offre commune par commune en 2010 et dès janvier, la question sera posée de savoir si la CCIC prend la compétence totale de la voirie ou la restitue aux communes.

Monsieur MOLINA pense que le sujet étant très complexe, il conviendra sans doute de faire appel à un bureau d'études qui fera une analyse des conséquences selon les différents choix (compétence totale ou compétence récupérée par les communes).

### **2-5-2 Délibération : fonds de concours travaux voirie St Baudille de la Tour**

#### **Délibération**

*Le vice-président en charge de la voirie rappelle au conseil que par délibération en date du 25 mai 2009, le conseil a accepté le principe du fonds de concours pour des travaux de voirie sur la commune de ST BAUDILLE DE LA TOUR, chemins Cuy, Tiou, Ails*

*Les travaux étant maintenant terminés, il convient d'arrêter des sommes afin de procéder au remboursement de la commune à la Communauté de Communes, pour les frais que cette dernière a engagés.*

*Il ressort du chantier et des factures correspondantes que le montant des travaux se décompose comme suit :*

- Total du chantier : 18 194,13 € HT,
- Total à la Charge de la CCIC : 11 945,80 € HT,
- Total à la charge de la commune : 6 248,33€ HT réglé par le biais du fonds de concours communal.

Compte tenu de ce qui précède, le vice-président en charge de la voirie demande au conseil de bien vouloir accepter ces montants et autoriser le président à signer la convention de fonds de concours, ainsi que tous les actes administratifs correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- accepte cette répartition,
- autorise le président à signer la convention de fonds de concours, ainsi que tous les actes administratifs correspondants.

<b>2-5-3 Délibération : fonds de concours travaux voirie de Villemoirieu</b>
--

### Délibération

Le vice-président en charge de la voirie rappelle au conseil que par délibération en date du 20 novembre 2008, le conseil a accepté le principe du fonds de concours pour des travaux de voirie sur la commune de VILLEMOIRIEU, chemin de la Reynière.

Les travaux étant maintenant terminés, il convient d'arrêter des sommes afin de procéder au remboursement de la commune à la Communauté de Communes, pour les frais que cette dernière a engagés.

Il ressort du chantier et des factures correspondantes que le montant des travaux se décompose comme suit :

- Total du chantier : 46 017,49 € HT
- Total à la charge de la CCIC : 32 552.94 € HT
- Total à la charge de la commune : 13 464.55 € HT
- Subvention : 9 884 € HT
- Fonds de concours communal : 3 580.55 € HT

Compte tenu de ce qui précède, le vice-président en charge de la voirie demande au conseil de bien vouloir accepter ces montants et autoriser le président à signer la convention de fonds de concours, ainsi que tous les actes administratifs correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité

- accepte cette répartition,
- autorise le président à signer la convention de fonds de concours, ainsi que tous les actes administratifs correspondants.

## **2-6 Finances**

**Rapporteur : Monsieur Christian MILLOT, vice-président en charge des finances**

<b>2-6-1 Point : Débat d'orientation budgétaire 2010</b>
--

Monsieur MILLOT présente les orientations budgétaires pour l'année 2010 (en pièce jointe). Il rappelle que la CC de l'Isle Crémieu n'a pas d'obligation de présentation d'un DOB mais propose une base de discussion pour le prochain conseil de communauté.

Il signale aussi qu'au 31/12/2009, la dette est nulle et liste quelques perspectives budgétaires à débattre.

Monsieur MOLINA ajoute que la grande problématique pour 2010 reste la compétence voirie. La CC de l'Isle Crémieu ne peut continuer à assumer financièrement les dépenses de voirie à hauteur des montants engagés compte tenu du faible montant de transferts de charges. Le président rappelle qu'il s'était engagé à investir 140 000 € par an. Or, aujourd'hui, ce montant est largement dépassé.

Autre incertitude : la mise en place de la loi de finances 2010.

Des projets structurants sont en cours, comme, notamment, la construction d'un pôle petite enfance.

A ce propos, il laisse la parole à Christian MILLOT pour évoquer une possible ouverture de ligne de trésorerie pour financer les travaux du pôle petite enfance.

<b>2-6-2 délibération : autorisation du président à ouvrir une ligne de trésorerie</b>
--

Délibération

*Le vice-président en charge des finances, rappelle au conseil le coût des travaux de construction du pôle petite enfance à hauteur de 2 102 121,21 € HT sur la commune de Villemoirieu.*

*Afin de financer les travaux, il a été convenu de ne pas recourir à l'emprunt, mais d'opter pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 2 000 000€, afin de pouvoir pallier l'attente du versement des subventions en cours d'instruction. Dès lors, la somme restant à la charge de la CCIC fera l'objet d'un emprunt et la ligne de crédit sera clôturée.*

*Des négociations ont été entreprises avec les banques. C'est la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes qui revêt le taux le plus intéressant.*

*Compte tenu de ce qui précède, le vice-président demande au conseil de bien vouloir autoriser le président à ouvrir une ligne de trésorerie de 2 000 000 €.*

*Après en avoir délibéré, le conseil, autorise, à l'unanimité, le président à ouvrir une ligne de trésorerie de 2 000 000 €.*

**2-7 Culture et cadre de vie**

**Rapporteur : Madame Isabelle FRACHETTE, vice-présidente en charge de la culture et du cadre de vie**

<b>2-7-1 Délibération : subventions transports classes rurales</b>
--

Délibération

*La vice-présidente en charge de la commission culture et cadre de vie informe que l'association des classes rurales a sollicité la CCIC pour l'obtention d'une subvention pour l'année scolaire 2008/2009.*

*Au titre de sa compétence facultative, la communauté de Communes de l'Isle Crémieu a décidé d'accorder son « soutien aux transports dans le cadre d'échanges d'animation et de promotion scolaires à l'échelle du territoire », tel que le prévoient ses statuts.*

*Sur l'année scolaire 2008/2009, les élèves des écoles se sont rencontrés autour de plusieurs manifestations : courseton, athlétisme, projet « Résistance en chemin ».*

*Au vu des factures acquittées produites par les transporteurs et adressées par l'association à la Communauté de communes de l'Isle Crémieu, les dépenses de l'année scolaire 2008/2009 des classes rurales s'élève à la somme de 2 900 €.*

*Compte-tenu de ce qui précède, la commission culture et cadre de vie a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention.*

*Aussi, la vice-présidente en charge de la culture et du cadre de vie demande au conseil l'autorisation de verser la somme de 2 900 € à l'association des classes rurales.*

*Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte cette proposition.*

Madame FRACHETTE passe la parole à Madame BERTHOLON, qui souhaite intervenir sur le **GOTSI**.

Madame BERTHOLON rappelle aux conseillers communautaires qu'elle avait pris la succession de Monsieur GARCIN pour la présidence du Groupement d'Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative afin d'assurer la transition, soit pour une nouvelle formule de travail du GOTSI, soit pour la suppression de cette association.

Une assemblée générale a eu lieu le 10 décembre 2009 et il a été décidé de la dissolution du GOSTI. 3 liquidateurs ont été nommés, Mesdames FRACHETTE, BERTHOLON et Monsieur TOURNIER.

Madame BERTHOLON rappelle que désormais, c'est le SYMBORD qui assure la promotion du Tourisme et Patrimoine, dans le cadre du CDRA 2 et que les offices de tourisme peuvent faire appel à cette structure pour leurs projets.

## **2-8 Accessibilité**

### **2-8-1 Point : le PAVE**

Monsieur MILLOT rappelle que le PAVE est le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Urbains.

Il doit être adopté au plus tard le 22 décembre prochain pour toutes les communes quelque soit leur taille car l'élaboration d'un PAVE est une compétence communale.

Cependant, l'EPCI peut être chargé de cette élaboration s'il en a explicitement reçu la compétence de la part des communes avec un transfert par délibération concordante de l'EPCI et des communes membres.

Ceci n'est pas une obligation, contrairement à la création de la commission « accessibilité » du fait de notre compétence « aménagement de l'espace ». Il faut dissocier les deux démarches.

La compétence PAVE est considérée comme une compétence facultative si elle est réalisée à l'échelle intercommunale.

Il sera donc proposé au prochain conseil une délibération pour modification statutaire. Les conseils municipaux auront 3 mois pour se prononcer sur le sujet.

### 3. Questions diverses

#### 3-1 Prochaines dates

##### **➤ Date du prochain bureau : jeudi 14 janvier 2010 à 18h00**

- Présentation du guide de l'habitat par le SYMBORD – film + débat
- Etude projet centre nautique
- Développement éolien
- Projet de territoire avec la CC du Pays des Couleurs
- Via Rhôna

##### **➤ Date des prochains conseils communautaires : jeudi 28 janvier 2010 à 18h00 et 4 février pour une présentation du schéma directeur de la petite enfance (à confirmer).**

##### **➤ Bilan de la visite de la délégation d'Hüttenberg**

Monsieur MOLINA fait le bilan de la visite de la délégation d'Hüttenberg en présentant un diaporama retraçant les faits principaux de la visite. (En pièce jointe).

Cette visite a permis de travailler l'organisation de la venue de producteurs allemands lors du prochain marché de pentecôte à Crémieu.

Elle a permis aussi une rencontre entre le principal du collège de Crémieu et le vice-recteur du collège de Huttenberg.

Monsieur BOUCHET rappelle qu'en effet, le professeur d'Allemand qui s'est beaucoup investi en assurant les échanges entre les collégiens (cette année encore, 40 élèves du collège partent en voyage en Allemagne) part à la retraite et il serait souhaitable que ces échanges perdurent.

Monsieur MOLINA dit que ces visites entre la CC de l'Isle Crémieu et Huttenberg dépassent maintenant le cadre de jumelage classique et que les élus des deux collectivités souhaitent maintenant travailler sur les échanges politiques et techniques.

- Monsieur MOLINA informe les conseillers communautaires qu'il a reçu le représentant de la PEEP, qui souhaitait bénéficier d'un soutien financier, concernant le poids des cartables des enfants et des solutions à envisager.

Cette compétence n'étant pas intercommunale, Monsieur MOLINA s'est simplement engagé à communiquer l'information aux maires présents (voir en annexe courrier de la PEEP).

Monsieur BRENIER signale que la mairie de Leyrieu apporte son soutien à la PEEP qui propose de doubler les manuels scolaires.

---

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres du conseil en leur souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année et lève la séance à 19h25.